

CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2023

La [Commission sur les finances et l'administration](#) convie les personnes intéressées à participer à la consultation prébudgétaire 2023 de la Ville de Montréal.

Cette consultation se déroulera en trois étapes. La première permettra de prendre connaissance des propositions de la Ville, de poser des questions et d'obtenir des réponses sur le sujet. La seconde offrira la possibilité de faire valoir des points de vue. La troisième étape sera la séance d'adoption publique des recommandations que la Commission adressera à l'administration au terme de son examen.

ÉTAPE 1 – S'INFORMER

La **documentation** qui présente les propositions de la Ville est disponible sur la page de la consultation à l'adresse ville.montreal.qc.ca/consultationprebudgetaire2023. Elle peut également être transmise par la poste sur demande, en composant le 514-872-3000.

Le document de consultation sera présenté lors d'une **séance publique d'information virtuelle** qui se tiendra comme suit :

DATE ET HEURE : **MERCREDI 18 MAI 2022, À 19 H**

Par visioconférence

Le lien pour visionner la **séance en webdiffusion** sera disponible le jour de l'assemblée à ville.montreal.qc.ca/consultationprebudgetaire2023.

La séance pourra également être visionnée en différé sur cette même page.

Une période sera consacrée, après la présentation, à la lecture des questions et commentaires du public, puis aux questions et commentaires des membres de la Commission.

Vous pouvez **transmettre vos questions** via un **formulaire en ligne** disponible dès maintenant à l'adresse ville.montreal.qc.ca/consultationprebudgetaire2023 ou en communiquant avec le secrétariat des commissions permanentes au 514-872-3000. Le formulaire sera accessible jusqu'à la fin de la pause suivant la présentation le 18 mai.

ÉTAPE 2 – S'EXPRIMER

Pour exprimer une opinion ou soumettre des recommandations, vous pourrez :

- 1- Présenter un mémoire ou faire part d'un avis** à la Commission lors des audiences publiques prévues les :

MERCREDI 8 JUIN 2022, À 19 H – **EN PERSONNE**, en respect des consignes sanitaires en vigueur

LIEU: Salle du conseil de l'hôtel de ville (Édifice Lucien-Saulnier), 155, rue Notre-Dame Est

JEUDI 9 JUIN 2022, À 13 H 30 – **EN PERSONNE**, en respect des consignes sanitaires en vigueur

LIEU: Salle du conseil de l'hôtel de ville (Édifice Lucien-Saulnier), 155, rue Notre-Dame Est

VENDREDI 10 JUIN 2022, À 13 H 30 – **PAR VISIOCONFÉRENCE**

MERCREDI 15 JUIN 2022, À 9 H – **PAR VISIOCONFÉRENCE** (si le nombre d'inscriptions le requiert seulement)

L'inscription pour présenter un avis lors de ces séances est obligatoire. Pour vous inscrire, remplissez le formulaire disponible à ville.montreal.qc.ca/consultationprebudgetaire2023 ou composez le 514-872-3000. **La date limite d'inscription est le vendredi 27 mai 2022, à 17 h.**

- 2- Déposer un mémoire ou une opinion** par courriel, par la poste ou en personne à :

Service du greffe
Commission sur les finances et l'administration
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5
commissions@montreal.ca

Les mémoires et opinions doivent être transmis **au plus tard le vendredi 10 juin 2022.**

ÉTAPE 3 – PARTICIPER À L’ASSEMBLÉE PUBLIQUE D’ADOPTION DES RECOMMANDATIONS

La Commission présentera et adoptera publiquement ses recommandations lors d’une **dernière assemblée publique virtuelle** qui se tiendra comme suit :

DATE ET HEURE : MARDI 5 JUILLET 2022, À 9 H 00

Par visioconférence

Le lien pour visionner la séance en **webdiffusion** et le **document de recommandations** seront disponibles **à partir de 8 h le mardi 5 juillet 2022** à ville.montreal.qc.ca/consultationprebudgetaire2023.

Pour poser une question lors de la séance d’adoption des recommandations, un **formulaire en ligne** sera disponible, également **à partir de 8 h le mardi 5 juillet 2022**, sur la page web de la consultation.

ACCESSIBILITÉ

La salle du conseil, où se tiendront deux des assemblées d’audition des mémoires, est accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle est aussi équipée d’un système d’aide à l’audition accessible en syntonisant la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. Un service d’interprétation en langue des signes québécoise (LSQ) peut être offert sur demande, présentée cinq jours à l’avance, et sous réserve de la disponibilité d’interprètes.

RENSEIGNEMENTS

Service du greffe
155, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514-872-3000
commissions@montreal.ca | montreal.ca/sujets/commissions-permanentes | [@Comm_MTL](https://twitter.com/Comm_MTL)